

MONTRÉAL, LE 18 NOVEMBRE 1865.

MONSIEUR,

Les pouvoirs extraordinaires, accordés au Clergé pour les temps de concours, devant expirer à la fin de la présente année, Mgr. de Montréal, par une lettre en date du 17 Octobre dernier, me charge de les renouveler, de sa part, pour toute l'année 1866, qui va bientôt commencer. De plus, Sa Grandeur règle que les 40 Heures se feront, l'an prochain, comme cette année, avec les mêmes Messes et la même Amende honorable. Puis Elle ajoute : *Il est facile de s'apercevoir qu'à Rome il y a chez ceux, qui suivent les affaires, des craintes plus sérieuses que jamais ; parce que l'on s'attend à un dénouement prochain qui pourrait être terrible et tout bouleverser.* Veuillez donc engager vos paroissiens à faire les 40 Heures avec plus de ferveur que jamais, pour obtenir du ciel que le grand malheur que l'on redoute pour la ville éternelle soit détourné.

Depuis que la perte a été ouverte aux dispenses du premier degré comme à celles du second, il se présente continuellement, dans le Diocèse, des demandes de dispenses de ce genre ; de sorte que le St. Père commence à en être fatigué. C'est pourquoi il a engagé Mgr. de Montréal à faire donner aux fidèles, par les Curés, des Instructions sur les funestes effets qui ont coutume de résulter de ces sortes de mariages, ainsi contractés entre proches parents, et à faire tout ce qu'ils pourraient, *instando videlicet opportune, in omni patientia et doctrinā*, pour empêcher que ces sortes de dispenses ne soient demandées. Car, quoique l'Eglise ne refuse pas de les accorder, pour éviter de plus grands maux, cependant les fidèles ne doivent pas prendre de là occasion de négliger la discipline ecclésiastique et la sévérité salutaire des Canons. Mgr. m'a écrit donc ce qui suit : *Agissez en conséquence ; et en toute occasion insistez auprès des Curés, pour qu'ils reviennent souvent à la charge là-dessus dans leurs prêches ; et pour que nos exhortations aient plus d'efficacité, prions et faisons prier les bonnes âmes, afin d'obtenir que tous ces mariages entre consanguins et alliés à des degrés si proches cessent ou au moins diminuent beaucoup.* Je n'ai pas